



SKF Schweizerischer Katholischer Frauenbund

Solidaritätsfonds für Mutter und Kind

hilft engagiert und schnell

AIDE-MÉMOIRE pour la demande d'aide financière auprès du Fonds de solidarité pour la mère et l'enfant

Le Fonds de solidarité (SOFO) atténue la pauvreté des mères et des enfants (jusqu'à l'âge de 10 ans) vivant en Suisse et se trouvant dans **une difficulté financière urgente**. Lorsque les prestations des assurances gouvernementales ne peuvent pas avoir lieu ou elles ne sont pas suffisantes dans cette situation d'urgence, SOFO soulage les mères et leur famille **par une aide unique** indépendamment de leur confession, de leur nationalité et de leur permis de séjour.

Afin de pouvoir traiter la demande par notre comité, les documents suivants sont requis:

1. Le formulaire de demande d'aide financière **intégralement et correctement rempli** (peut être seulement demandé par téléphone ou par courriel);
2. Un exposé clair décrivant la situation de la requérante rédigée par votre assistant(e) social(e), par un service social, un bureau de conseil reconnu, un service paroissial ou hospitalier, etc. avec lequel la mère a contact et **non pas par la requérante elle-même, citant les points suivants:**
 - a) **la situation d'urgence but de la demande d'aide**
 - b) la situation professionnelle et financière **de la mère et du père**
 - c) la prise en charge des enfants
 - d) le montant souhaité et des renseignements détaillés concernant le but de la demande (entre autre une liste des articles nécessaires à acheter)
 - e) **l'allocation de naissance payée par la caisse de compensation (LU, UR, SZ, FR, VD, VS, NE, GE, JU)**
 - f) les sommes allouées par les services sociaux pour l'achat de matériels pour bébé.
3. Il est très indispensable de joindre à la demande:
 - a) des copies des **derniers trois fiches de salaire** de toutes les personnes exerçant une activité lucrative dans la famille **ou/et les derniers trois calculs actuels de l'aide sociale**
 - b) des copies de tous autres revenus de la famille: prestations de la caisse de chômage, de l'assurance-invalidité et/ou des prestations complémentaires, des prestations alimentaires, des réductions des primes caisse maladie etc.
 - c) une copie du contrat de bail ou du sous-location
 - d) des copies de la carte d'identité de la requérante et de ceux habitant dans le même ménage (Carte d'identité ou permis de séjour)
 - e) Si tel est le cas les factures but de la demande; sinon un bulletin de versement du bureau de ce bureau de conseil/de ce service officiel ou bien les coordonnées bancaires exactes de la requérante

Veillez imprimer les papiers recto verso et ne pas les attacher avec des agrafes.

Seuls les dossiers complets seront traités par le comité de SOFO dans un délai de quatre semaines à peu près. La décision serait communiquée par courrier à la requérante et au service officiel.

Protection des données : Les requérants déclarent avoir accepté que leurs données personnelles soient utilisées pour le traitement de leur demande d'aide. Vous trouverez plus d'informations dans notre déclaration de la protection des données www.frauenbund.ch/datenschutzerklaerung

